

# *États financiers*

**Caisse Desjardins de Beauceville**

Numéro de transit : 20074

Au 31 décembre 2009

Service de vérification

# Table des matières

## Rapport des vérificateurs

## États financiers

Bilan.....	1
États des résultats et des excédents à répartir.....	2
État de la répartition.....	3
États du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu.....	4
État des réserves.....	5
État des flux de trésorerie.....	7
Notes afférentes aux états financiers.....	8

## Rapport des vérificateurs

Aux membres de la Caisse Desjardins de Beauceville,

Nous avons vérifié, en vertu de l'article 139 de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, le bilan de la Caisse Desjardins de Beauceville (la Caisse) au 31 décembre 2009 ainsi que les états des résultats et des excédents à répartir, de la répartition, du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu, des réserves et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Service de vérification* <sup>1</sup>

<sup>1</sup>Comptable agréé auditeur permis n° 11211

Lévis (Québec), le 8 avril 2010

# Caisse Desjardins de Beauceville

## Bilan

au 31 décembre

	Note	2009	2008
<b>Actif</b>			
Liquidités et placements	5	<b>38 457 301 \$</b>	42 420 913 \$
Prêts	6		
Particuliers		<b>65 740 353</b>	64 376 698
Entreprises		<b>42 106 408</b>	41 618 261
		<b>107 846 761</b>	105 994 959
Provision cumulative		<b>737 398</b>	832 927
		<b>107 109 363</b>	105 162 032
Autres éléments d'actif			
Immobilisations	7	<b>1 226 086</b>	1 289 661
Intérêts courus et autres	8	<b>2 744 276</b>	3 124 538
		<b>3 970 362</b>	4 414 199
<b>Total de l'actif</b>		<b>149 537 026 \$</b>	151 997 144 \$
<b>Passif</b>			
Dépôts			
Épargne à terme		<b>83 365 814 \$</b>	98 866 882 \$
Autres		<b>47 310 570</b>	36 330 960
		<b>130 676 384</b>	135 197 842
Autres éléments de passif			
Emprunts	9	<b>1 931 278</b>	1 124 442
Intérêts courus et autres		<b>2 525 866</b>	2 462 590
		<b>4 457 144</b>	3 587 032
		<b>135 133 528</b>	138 784 874
<b>Avoir</b>			
Capital social	10	<b>1 933 999</b>	964 415
Excédents à répartir		-	893 084
Cumul des autres éléments du résultat étendu	11	<b>68 310</b>	(176 355)
Réserves		<b>12 401 189</b>	11 531 126
		<b>14 403 498</b>	13 212 270
<b>Total du passif et de l'avoir</b>		<b>149 537 026 \$</b>	151 997 144 \$

Signé pour le conseil d'administration

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

# Caisse Desjardins de Beauceville

## États des résultats et des excédents à répartir

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2009	2008
<b>Résultats</b>			
Revenu d'intérêts		<b>6 878 080 \$</b>	7 695 672 \$
Frais d'intérêts		<b>2 765 066</b>	3 234 911
Revenu net d'intérêts		<b>4 113 014</b>	4 460 761
Provision et pertes sur prêts		<b>86 219</b>	120 431
Revenu net d'intérêts après provision et pertes sur prêts		<b>4 026 795</b>	4 340 330
Autres revenus	12	<b>1 292 093</b>	1 333 114
Autres frais			
Personnel	13 et 14	<b>2 528 540</b>	2 329 003
Cotisations aux composantes du Mouvement		<b>472 520</b>	444 647
Locaux		<b>206 894</b>	203 925
Frais relatifs à l'aide au développement du milieu		<b>92 989</b>	45 155
Frais généraux	15	<b>1 429 215</b>	1 453 689
		<b>4 730 158</b>	4 476 419
Excédents avant juste valeur, investissements dans les sociétés filiales du Mouvement, impôts et ristournes		<b>588 730</b>	1 197 025
Revenus (pertes) liés à la juste valeur des instruments dérivés		<b>(985 877)</b>	1 450 994
Revenus (pertes) liés aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement	5	<b>644 075</b>	(1 098 417)
Excédents avant impôts et ristournes		<b>246 928</b>	1 549 602
Impôts sur les excédents	16	<b>(47 153)</b>	629 423
<b>Excédents de l'exercice avant ristournes</b>		<b>294 081</b>	920 179
Ristournes aux membres	17	<b>383 732</b>	187 233
Économie d'impôts relatifs aux ristournes	16	<b>(115 761)</b>	(59 596)
<b>Excédents de l'exercice après ristournes</b>		<b>26 110</b>	792 542
<b>Excédents à répartir</b>			
Virement provenant de la réserve plus-value :			
• Investissements dans les sociétés filiales du Mouvement		<b>(635 466)</b>	1 105 324
• Instruments dérivés		<b>755 716</b>	(1 097 015)
Virement provenant du fonds d'aide au développement du milieu		<b>64 256</b>	35 221
Virement provenant de la réserve pour ristournes éventuelles		-	63 930
Affectation à l'état de la répartition		<b>(208 292)</b>	(6 918)
Frais d'émission de parts permanentes, nets des impôts		<b>(2 324)</b>	-
<b>Excédents à répartir</b>		<b>- \$</b>	893 084 \$

# Caisse Desjardins de Beauceville

## État de la répartition

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
Excédents à répartir de l'exercice précédent	<b>893 084 \$</b>	546 122 \$
Virement provenant de l'état des excédents à répartir	-	6 918
Répartition par les membres :		
• Intérêts sur les parts permanentes	<b>(30 725)</b>	(42 172)
• Intérêts sur les parts de ristournes	<b>(1 923)</b>	(754)
• Réserve générale	<b>(356 364)</b>	(392 235)
• Réserve de stabilisation	<b>(5 151)</b>	(3 264)
• Réserve pour ristournes éventuelles	<b>(215 000)</b>	(75 000)
• Fonds d'aide au développement du milieu	<b>(295 000)</b>	(50 000)
Économie d'impôts relatifs au paiement des intérêts sur les parts permanentes et sur les parts de ristournes	<b>11 079</b>	10 385
<b>Solde après répartition</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
Virement provenant de l'état des excédents à répartir	<b>208 292 \$</b>	-
Répartition par les membres en vertu d'une convention de fusion :		
• Intérêts sur les parts permanentes	<b>(48 427)</b>	-
• Intérêts sur les parts de ristournes	<b>(2 650)</b>	-
• Réserve générale	<b>(20 980)</b>	-
• Réserve de stabilisation	<b>(102 794)</b>	-
• Fonds d'aide au développement du milieu	<b>(47 232)</b>	-
Économie d'impôts relatifs au paiement des intérêts sur les parts permanentes et les parts de ristournes	<b>13 791</b>	-
<b>Solde après répartition</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

# Caisse Desjardins de Beauceville

## États du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2009	2008
<b>Résultat étendu</b>			
<b>Excédents de l'exercice après ristournes</b>		<b>26 110 \$</b>	792 542 \$
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>			
Reclassement à l'état des résultats à la suite de l'amortissement des gains sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs, déduction faite des impôts		<b>(2 392)</b>	(5 528)
Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		<b>239 776</b>	(433 472)
Reclassement à l'état des résultats relatif à la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		<b>7 281</b>	144 285
		<b>247 057</b>	(289 187)
Total des autres éléments du résultat étendu		<b>244 665</b>	(294 715)
<b>Résultat étendu</b>		<b>270 775 \$</b>	497 827 \$
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu</b>			
Solde au début de l'exercice		<b>(176 355) \$</b>	118 360 \$
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice		<b>244 665</b>	(294 715)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	11	<b>68 310 \$</b>	(176 355) \$

# Caisse Desjardins de Beauceville

## État des réserves

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
<b>Réserve plus-value (globale)</b>		
<b>Réserve plus-value – investissements dans les sociétés filiales du Mouvement</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>1 661 567 \$</b>	2 765 895 \$
Opérations sur les capitaux propres des sociétés filiales du Mouvement dans lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation	<b>12 048</b>	996
Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	<b>635 466</b>	-
Affectation à l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	-	(1 105 324)
Solde à la fin de l'exercice	<b>2 309 081 \$</b>	1 661 567 \$
<b>Réserve plus-value – instruments dérivés</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>1 182 498 \$</b>	85 483 \$
Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	-	1 097 015
Affectation à l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	<b>(755 716)</b>	-
Solde à la fin de l'exercice	<b>426 782 \$</b>	1 182 498 \$
Réserve plus-value (globale)	<b>2 735 863 \$</b>	2 844 065 \$
<b>Réserve générale</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>7 355 761 \$</b>	6 963 526 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	<b>377 344</b>	392 235
Solde à la fin de l'exercice	<b>7 733 105 \$</b>	7 355 761 \$

# Caisse Desjardins de Beauceville

## État des réserves (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
<b>Réserve de stabilisation</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>259 170 \$</b>	255 906 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	<b>107 945</b>	3 264
Solde à la fin de l'exercice	<b>367 115 \$</b>	259 170 \$
<b>Réserve pour ristournes éventuelles</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>936 070 \$</b>	925 000 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	<b>215 000</b>	75 000
Affectation à l'état des excédents à répartir	-	(63 930)
Solde à la fin de l'exercice	<b>1 151 070 \$</b>	936 070 \$
<b>Fonds d'aide au développement du milieu</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>136 060 \$</b>	121 281 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	<b>342 232</b>	50 000
Affectation à l'état des excédents à répartir des sommes utilisées au cours de l'exercice	<b>(64 256)</b>	(35 221)
Solde à la fin de l'exercice	<b>414 036 \$</b>	136 060 \$
<b>Total des réserves</b>	<b>12 401 189 \$</b>	11 531 126 \$

# Caisse Desjardins de Beauceville

## État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
<b>Activités d'exploitation</b>		
<b>Excédents de l'exercice après ristournes</b>	<b>26 110 \$</b>	792 542 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie		
Provision et pertes sur prêts	<b>86 219</b>	120 431
Amortissement des immobilisations	<b>137 057</b>	135 289
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	<b>(146 055)</b>	110 039
Pertes (revenus) liées aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement	<b>(635 466)</b>	1 105 324
Pertes (revenus) liées à la juste valeur des instruments dérivés	<b>985 877</b>	(1 450 994)
Autres	<b>2 251</b>	(139 033)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>455 993</b>	673 598
<b>Activités de financement</b>		
Variation nette des dépôts des membres	<b>(4 919 994)</b>	12 641 160
Opérations relatives aux emprunts		
Accroissement des emprunts à terme	<b>1 487 132</b>	-
Remboursement des emprunts à terme	<b>(680 296)</b>	-
Nouvelle émission de parts permanentes	<b>948 750</b>	-
Autre variation nette du capital social	<b>18 510</b>	50 832
Intérêts sur les parts permanentes et les parts de ristournes, nets des économies d'impôts	<b>(58 855)</b>	(32 541)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(3 204 753)</b>	12 659 451
<b>Activités d'investissement</b>		
Variation nette des prêts	<b>(2 033 550)</b>	(5 413 102)
Variation nette des placements	<b>8 328 986</b>	(14 833 763)
Variation nette des immobilisations	<b>(73 482)</b>	(20 538)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>6 221 954</b>	(20 267 403)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie</b>	<b>3 473 194</b>	(6 934 354)
Trésorerie au début de l'exercice	<b>2 093 588</b>	9 027 942
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>5 566 782 \$</b>	2 093 588 \$
<b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts versés	<b>2 927 460 \$</b>	3 099 155 \$
Impôts sur les excédents payés au cours de l'exercice	<b>274 717</b>	203 846

# Caisse Desjardins de Beauceville

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 1. Statuts et types d'opérations

La Caisse est une coopérative qui a pour objet de recevoir les économies de ses membres en vue de les faire fructifier, de leur fournir du crédit et autres produits et services financiers, de favoriser la coopération et de promouvoir l'éducation économique, sociale et coopérative. Elle est régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi).

La Caisse est inscrite à l'Autorité des marchés financiers. Elle est également membre du Fonds de sécurité Desjardins dont l'objet principal est d'établir et d'administrer un fonds de sécurité, de liquidité ou d'entraide pour le bénéfice des caisses Desjardins du Québec.

### Note 2. Nouvelles conventions comptables

#### Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Caisse a adopté rétroactivement le nouvel abrégé du Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) intitulé « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers » (CPN-173). Ce nouveau CPN indique que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de la contrepartie doivent être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. L'adoption de ce CPN n'a pas eu d'incidence significative sur les modèles d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers ni sur les résultats ni sur la situation financière de la Caisse.

#### Traitement des dérivés incorporés lors du reclassement d'un actif financier

En juin 2009, le Conseil des normes comptables (CNC) a modifié le chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA par l'ajout d'indications relativement au réexamen des dérivés incorporés qui s'impose lors du reclassement d'un actif financier hors de la catégorie des instruments détenus à des fins de négociation. La Caisse applique ces nouvelles indications aux reclassements effectués depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Cette modification n'a eu aucune incidence sur ses états financiers.

#### Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers

En juin 2009, le CNC a publié des modifications au chapitre 3862 « Instruments financiers – informations à fournir » du Manuel de l'ICCA, afin d'y intégrer les améliorations que l'International Accounting Standards Board (IASB) a publiées en mars 2009 relativement aux obligations d'information sur les évaluations d'instruments financiers à la juste valeur et le risque de liquidité. Ces modifications incluent notamment l'obligation de présenter la classification de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. Cette hiérarchie des évaluations se compose des trois niveaux suivants :

- Le niveau 1 consiste en une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.
- Le niveau 2 consiste en des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché.
- Le niveau 3 consiste en des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La Caisse applique les modifications à cette norme dans ses états financiers du 31 décembre 2009. Pour ce premier exercice d'application, elle n'est pas tenue de fournir de façon comparative les informations requises par les modifications. Ces modifications visant spécifiquement la divulgation de l'information à fournir n'ont donc aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Caisse.

# Caisse Desjardins de Beauceville

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 2. Nouvelles conventions comptables (suite)

#### Dépréciation d'actifs financiers

En août 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA de manière à changer les catégories dans lesquelles les instruments d'emprunt doivent ou peuvent être classés ainsi que l'élimination de la distinction entre les titres de créances et les autres instruments d'emprunt. Ces modifications incluent les éléments suivants :

- Les instruments d'emprunt non cotés sur un marché actif peuvent être classés dans la catégorie « prêts et créances » et leur dépréciation est déterminée en fonction de la perte sur prêt subie.
- Les prêts et créances que la Caisse a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche doivent être classés dans la catégorie « détenus à des fins de négociation », alors que les prêts et créances dont le porteur peut, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial doivent être classés dans la catégorie « disponibles à la vente ».
- Le reclassement d'actifs financiers des catégories « détenus à des fins de négociation » et « disponibles à la vente » dans la catégorie « prêts et créances » est permis dans certaines circonstances.
- La reprise de perte de valeur relative à un instrument d'emprunt de la catégorie « disponibles à la vente » est exigée lorsque, au cours d'une période ultérieure, sa juste valeur augmente et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation.

La Caisse applique les modifications à cette norme rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ces modifications n'ont eu aucune incidence sur les états financiers de la Caisse.

### Note 3. Conventions comptables

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations, revues périodiquement, sont basées sur les circonstances et les informations disponibles à la date des états financiers, représentant ainsi la meilleure estimation de la direction. Les éléments sur lesquels la direction a dû procéder à des estimations incluent principalement la provision cumulative pour pertes sur prêts. Les résultats réels pourraient donc être différents de ces estimations.

#### Instruments financiers

La Caisse comptabilise ses instruments financiers selon les normes comptables publiées par l'ICCA intitulées « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (chapitre 3855), « Couvertures » (chapitre 3865) et « Résultat étendu » (chapitre 1530). Les principales directives de ces normes sont décrites ci-après.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Caisse a adopté les normes comptables publiées par l'ICCA intitulées « Informations à fournir concernant le capital » (chapitre 1535), « Instruments financiers – informations à fournir » (chapitre 3862) et « Instruments financiers – présentation » (chapitre 3863).

Le chapitre 1535 a pour objectif d'exiger la divulgation d'information afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de la Caisse. L'information requise par cette norme est présentée à la note 23.

# Caisse Desjardins de Beauceville

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 3. Conventions comptables (suite)

Il est à noter que les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Le chapitre 3863 reprend les normes de présentation contenues dans le chapitre 3861 sans modification. Le chapitre 3862 vise à informer les utilisateurs pour les aider à mieux comprendre et à évaluer l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et à la performance financière de la Caisse, ainsi qu'à mieux évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers et la façon de les gérer.

#### Instruments financiers - comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : « détenus à des fins de négociation »; « disponibles à la vente »; « détenus jusqu'à l'échéance »; et « prêts et créances ». Quant aux passifs financiers, ils doivent être classés dans la catégorie « détenus à des fins de négociation » ou dans la catégorie « autres ». Les actifs et passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur.

Les instruments financiers détenus à des fins de négociation par la Caisse sont composés uniquement d'instruments dérivés pour les motifs mentionnés subséquemment. Les actifs financiers disponibles à la vente sont des titres de capitaux propres n'ayant pas de cours sur un marché actif et ils sont donc comptabilisés au coût. La catégorie « détenus jusqu'à l'échéance » n'est pas utilisée. Enfin, les prêts et créances et les passifs financiers non détenus à des fins de négociation sont comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus et les frais d'intérêts sur ces actifs et passifs sont comptabilisés parmi le revenu net d'intérêts. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont essentiellement attribuables aux prêts et créances et ils sont capitalisés pour être amortis sur la durée de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Instruments dérivés et couvertures

La Caisse a recours à des swaps et à des options afin de gérer les risques inhérents à ses actifs et passifs financiers. Comme le prévoient les principes comptables généralement reconnus du Canada, la Caisse a fait le choix de ne pas adopter la comptabilité de couverture pour ces instruments dérivés, compte tenu de la complexité occasionnée par les exigences de documentation des relations de couverture.

La Caisse comptabilise à la juste valeur ses instruments dérivés qu'ils soient autonomes ou incorporés. Les instruments dérivés autonomes sont constatés au bilan parmi les autres éléments d'actif et de passif, tandis que les instruments dérivés incorporés sont présentés avec leur contrat hôte selon leur nature, soit au poste « Épargnes à terme » ou au poste « Autres éléments d'actif ». La variation de la juste valeur des dérivés autonomes est constatée à l'état des résultats au poste « Revenus (pertes) liés à la juste valeur des instruments dérivés », à l'exception de celle relative aux épargnes à terme liées au marché qui est comptabilisée au poste « Frais d'intérêts ». D'autre part, la variation de la juste valeur des dérivés incorporés est constatée à titre d'ajustement des frais d'intérêts.

#### Résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu comprennent l'amortissement du solde lié aux couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs et la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement Desjardins (le Mouvement) pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation. Les états financiers comprennent un état du résultat étendu. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est présenté comme un poste des capitaux propres au bilan.

#### Autres conventions comptables

Pour faciliter la compréhension des états financiers, les principales conventions comptables, autres que celles décrites ci-dessus, ont été intégrées aux notes qui suivent.

# Caisse Desjardins de Beauceville

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 4. Modifications comptables futures

#### Méthode de l'intérêt effectif

En juin 2009, le CNC a publié une modification au chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA, afin de clarifier le mode de calcul des intérêts d'un actif financier après la comptabilisation d'une perte de valeur. La Caisse adoptera cette modification dans son exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et l'appliquera de manière rétroactive. Elle analyse présentement l'incidence de cette modification sur ses états financiers.

#### Normes internationales d'information financière

En février 2008, le CNC a publié un communiqué confirmant que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, dont la Caisse, seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) en 2011. La Caisse, par le biais de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la Fédération), participe au projet de conversion aux IFRS du Mouvement qui a débuté à l'été 2007. La Caisse adoptera les IFRS le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### Note 5. Liquidités et placements

	2009	2008
Trésorerie	5 566 782 \$	2 093 588 \$
Investissements dans les sociétés filiales du Mouvement	5 383 580	4 342 913
Dépôts à terme	21 500 003	30 000 003
Placements au fonds de liquidité sous gestion	6 006 936	5 984 409
	<b>38 457 301 \$</b>	<b>42 420 913 \$</b>

La trésorerie comprend le numéraire et les autres sommes utilisées pour les opérations courantes. Les investissements dans les sociétés filiales du Mouvement sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Les placements en dépôts à terme sont classés dans la catégorie « prêts et créances ».

Afin que la Caisse puisse gérer le risque de liquidité, elle conserve dans un fonds sous gestion conçu spécifiquement à cette fin les sommes nécessaires au maintien d'un niveau minimal de liquidités. Les sommes versées dans ce fonds par l'ensemble des caisses sont investies dans un portefeuille de valeurs mobilières devant satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité, de sorte qu'elles soient, au besoin, encaissables sans perte importante de leur valeur. Les sommes versées dans ce fonds sont exclues de la trésorerie parce que la réglementation ne permet pas leur utilisation pour les opérations courantes. Le placement dans ce fonds est comptabilisé au coût dans la catégorie « disponibles à la vente ».

En date de fin d'exercice courant et précédent, aucune dévaluation pour baisse durable de valeur n'a été comptabilisée à l'encontre des placements.

### Note 6. Prêts

Les prêts sont inscrits au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision cumulative qui reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes potentielles sur le portefeuille de prêts. Cette provision est établie selon deux volets : un volet spécifique et un volet général.

# Caisse Desjardins de Beauceville

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 6. Prêts (suite)

La provision spécifique porte sur les prêts considérés comme douteux. Un prêt est considéré comme douteux dès qu'une des situations suivantes survient : de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou des intérêts; le prêt est en retard de plus de 180 jours; le paiement de l'intérêt ou du capital est en retard de 90 jours et plus, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti. Les prêts douteux sont évalués en actualisant les encaissements prévus sur ces prêts et l'écart entre cette évaluation et le solde du prêt fait l'objet d'une provision. Toute variation de la provision cumulative attribuable à l'écoulement du temps ou à une révision des encaissements prévus est comptabilisée au poste « Provision et pertes sur prêts » à l'état des résultats. La Caisse cesse de comptabiliser les intérêts dès qu'un prêt est considéré comme douteux. Lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital et des intérêts d'un prêt douteux, il est de nouveau considéré comme productif. Les intérêts sur ce prêt recommencent à être comptabilisés sur une base d'exercice et les provisions afférentes sont renversées aux résultats.

La provision générale vise à évaluer les pertes sur prêts qui ne peuvent pas être détectées par l'analyse des cas spécifiques. Elle a été déterminée en tenant compte, notamment, du profil du portefeuille de prêts en date du bilan.

### Prêts par catégorie d'emprunteurs

	2009	2008
<b>Particuliers</b>		
Habitation	49 134 490 \$	47 861 009 \$
Consommation et autres	16 605 863	16 515 690
<b>Entreprises</b>		
Commerciales et industrielles	27 907 135	27 335 184
Agricoles, forestières et pêcheries	11 980 933	11 755 228
Administrations et institutions publiques	2 218 340	2 527 849
	<b>107 846 761 \$</b>	105 994 960 \$

### Prêts et provision

	2009			
	Particuliers	Entreprises	Provision générale	Total
Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	63 594 756 \$	41 530 772 \$	-	105 125 528 \$
Prêts bruts en souffrance mais non douteux	2 070 614	237 783	-	2 308 397
Prêts douteux bruts	74 983	337 853	-	412 836
<b>Total des prêts bruts</b>	<b>65 740 353</b>	<b>42 106 408</b>	<b>-</b>	<b>107 846 761</b>
Provision spécifique	(8 483)	(101 016)	-	(109 499)
Provision générale	-	-	(627 899)	(627 899)
<b>Total des prêts nets</b>	<b>65 731 870 \$</b>	<b>42 005 392 \$</b>	<b>(627 899) \$</b>	<b>107 109 363 \$</b>

# Caisse Desjardins de Beauceville

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 6. Prêts (suite)

2008				
	Particuliers	Entreprises	Provision générale	Total
Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	63 984 609 \$	40 750 060 \$	- \$	104 734 669 \$
Prêts bruts en souffrance mais non douteux	296 573	407 817	-	704 390
Prêts douteux bruts	95 516	460 384	-	555 900
<b>Total des prêts bruts</b>	<b>64 376 698</b>	<b>41 618 261</b>	<b>-</b>	<b>105 994 959</b>
Provision spécifique	(36 637)	(139 654)	-	(176 291)
Provision générale	-	-	(656 636)	(656 636)
<b>Total des prêts nets</b>	<b>64 340 061 \$</b>	<b>41 478 607 \$</b>	<b>(656 636) \$</b>	<b>105 162 032 \$</b>

La valeur comptable des prêts qui seraient autrement en souffrance ou dépréciés, mais dont les conditions ont été renégociées au cours de l'exercice, s'élève à 320 911 \$ (640 260 \$ en 2008).

Les prêts en souffrance représentent les prêts pour lesquels la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci.

### Prêts en souffrance mais non douteux

2009					
	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Particuliers	<b>1 690 794 \$</b>	<b>164 159 \$</b>	<b>38 600 \$</b>	<b>177 061 \$</b>	<b>2 070 614 \$</b>
Entreprises	<b>159 103</b>	<b>13 612</b>	<b>24 212</b>	<b>40 856</b>	<b>237 783</b>
	<b>1 849 897 \$</b>	<b>177 771 \$</b>	<b>62 812 \$</b>	<b>217 917 \$</b>	<b>2 308 397 \$</b>

  

2008					
	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Particuliers	- \$	239 196 \$	48 385 \$	8 992 \$	296 573 \$
Entreprises	248 287	43 406	29 800	86 324	407 817
	248 287 \$	282 602 \$	78 185 \$	95 316 \$	704 390 \$

# Caisse Desjardins de Beauceville

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 6. Prêts (suite)

#### Variation de la provision

	2009			
	Provision spécifique	Provision spécifique	Provision générale	Total
	Particuliers	Entreprises		
Solde au début de l'exercice	36 637 \$	139 654 \$	656 636 \$	832 927 \$
Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	63 576	51 380	(28 737)	86 219
Radiations et autres	(91 730)	(90 018)	-	(181 748)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>8 483 \$</b>	<b>101 016 \$</b>	<b>627 899 \$</b>	<b>737 398 \$</b>

  

	2008			
	Provision spécifique	Provision spécifique	Provision générale	Total
	Particuliers	Entreprises		
Solde au début de l'exercice	24 157 \$	96 384 \$	676 548 \$	797 089 \$
Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	55 056	85 287	(19 912)	120 431
Radiations et autres	(42 576)	(42 017)	-	(84 593)
Solde à la fin de l'exercice	36 637 \$	139 654 \$	656 636 \$	832 927 \$

### Note 7. Immobilisations

	Vie utile (années)	2009			2008
		Coût	Amortisse- ment cumulé	Montant net	Montant net
Terrains		449 178 \$	- \$	449 178 \$	449 178 \$
Immeuble	20 et 25	1 464 855	888 082	576 773	644 534
Matériel	3 à 12	748 756	548 621	200 135	195 949
		<b>2 662 789 \$</b>	<b>1 436 703 \$</b>	<b>1 226 086 \$</b>	1 289 661 \$

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile. L'amortissement imputé aux résultats de l'exercice s'élève à 137 057 \$ (135 289 \$ en 2008).

# Caisse Desjardins de Beauceville

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 8. Intérêts courus et autres

Ce poste inclut un montant de 98 300 \$ représentant des biens saisis. Ces biens sont comptabilisés à leur juste valeur nette, laquelle est établie en fonction du prix de biens semblables.

La Caisse a mis en vente ou prévoit mettre en vente à court terme les biens dont elle a pris possession dans le cadre de la réalisation de garantie.

### Note 9. Emprunts

			2009	2008
Emprunts à terme, taux d'intérêt fixes ou renégociables trimestriellement dont certains comportent une clause de remboursement avant leur échéance <sup>(1)</sup>				
Taux fixe	Échéance	Remboursable		
3,89 %	mars 2014	mars 2009	- \$	680 296 \$
6,50	juin 2017	juin 2012	<b>444 146</b>	444 146
6,01	avril 2019	avril 2014	<b>747 249</b>	-
5,79	juin 2021	juin 2016	<b>739 883</b>	-
			<b>1 931 278 \$</b>	1 124 442 \$

(1) Les emprunts à terme incluent des titres subordonnés avec une société apparentée rachetables au gré du détenteur sous certaines conditions et à des fins précises.

### Note 10. Capital social

Le capital social est composé de parts de qualification, de parts permanentes et de parts de ristournes.

La Caisse peut émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables au gré de la Caisse dans certaines situations prévues par la Loi. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts de qualification détenues.

La Loi autorise l'émission d'un nombre illimité de parts permanentes et de parts de ristournes dont les valeurs nominales sont respectivement de 10 \$ et de 1 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont non remboursables, sauf dans certaines situations particulières prévues par la Loi. Leur taux d'intérêt est déterminé par l'assemblée générale de la Caisse. Selon le programme de réinvestissement des intérêts, les intérêts sur les parts de ristournes sont versés en parts, alors que les intérêts sur les parts permanentes peuvent être payés en espèces ou en parts.

En plus de ces intérêts, la Caisse a émis pour 948 750 \$ de nouvelles parts permanentes au cours de l'exercice.

Les parts émises et payées sont réparties comme suit :

	2009	2008
Parts de qualification	<b>33 735 \$</b>	28 430 \$
Parts permanentes	<b>1 837 900</b>	881 070
Parts de ristournes	<b>62 364</b>	54 915
	<b>1 933 999 \$</b>	964 415 \$

# Caisse Desjardins de Beauceville

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 11. Cumul des autres éléments du résultat étendu

Les principaux éléments qui composent le poste « Cumul des autres éléments du résultat étendu », déduction faite des impôts, sont les suivants :

	2009	2008
Gain sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin dans les exercices antérieurs	<b>8 382 \$</b>	10 774 \$
Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation	<b>59 928</b>	(187 129)
	<b>68 310 \$</b>	(176 355) \$

Le solde résiduel du cumul des autres éléments du résultat étendu provenant des couvertures de flux de trésorerie sera reclassé à l'état des résultats d'ici les trois prochaines années, dont 4 117 \$ à titre de revenus au cours des douze prochains mois.

### Note 12. Autres revenus

	2009	2008
Reliés principalement à l'administration des dépôts	<b>661 625 \$</b>	669 404 \$
Reliés à l'administration des autres services	<b>214 691</b>	253 351
Reliés à la distribution des produits et services Desjardins	<b>415 777</b>	410 359
	<b>1 292 093 \$</b>	1 333 114 \$

Les revenus reliés à l'administration des dépôts sont constitués principalement de charges relatives aux ordres de paiement émis sans provision suffisante et aux frais de services, alors que ceux reliés à l'administration des autres services sont composés de charges afférentes à la perception effectuée pour le compte de divers organismes et de revenus reliés aux opérations inter-Caisses.

Les revenus reliés à la distribution des produits et services Desjardins sont constitués de commissions afférentes aux activités financières que les sociétés filiales du Mouvement effectuent par l'intermédiaire de la Caisse.

### Note 13. Avantages sociaux futurs

La Caisse participe au Régime de rentes du Mouvement Desjardins dans le cadre d'un régime interentreprises à prestations déterminées qui garantit le paiement de prestations de retraite. Les prestations du régime de retraite sont établies en fonction du nombre d'années de participation au régime et du salaire de l'employé.

De plus, la Caisse offre, par l'entremise du Mouvement, des protections d'assurance santé et d'assurance vie aux employés actifs et retraités ainsi qu'à leurs personnes à charge.

Ces régimes sont comptabilisés selon les dispositions prévues pour les régimes à cotisations déterminées. Le coût constaté au cours de l'exercice au titre de ces régimes figure au poste « Personnel » à l'état des résultats et se présente comme suit :

	2009	2008
Régime de retraite	<b>152 624 \$</b>	151 215 \$
Régime d'assurances collectives	<b>141 819</b>	133 530

# Caisse Desjardins de Beauceville

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 14. Prestations de cessation d'emploi

Ce poste inclut un montant comptabilisé à titre de prestations de cessation d'emploi à payer. Ces prestations seront versées d'ici le 30 avril 2011.

### Note 15. Frais généraux

	2009	2008
Informatique	<b>535 681 \$</b>	525 080 \$
Frais de bureau et communications	<b>147 702</b>	160 057
Opérations inter-Caisses	<b>154 969</b>	162 923
Publicité	<b>64 676</b>	91 638
Frais reliés aux dépôts et services	<b>148 732</b>	129 489
Autres	<b>377 455</b>	384 502
	<b>1 429 215 \$</b>	1 453 689 \$

### Note 16. Impôts sur les excédents

Les impôts de l'exercice sont constitués des éléments suivants :

	<b>Impôts (Économie)</b>			
	<b>Exigibles</b>	<b>Futurs</b>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2008</b>
Impôts sur les excédents	<b>243 906 \$</b>	<b>(291 059) \$</b>	<b>(47 153) \$</b>	629 423 \$
Économie d'impôts relatifs aux ristournes	<b>(115 761)</b>	-	<b>(115 761)</b>	(59 596)
	<b>128 145 \$</b>	<b>(291 059) \$</b>	<b>(162 914) \$</b>	569 827 \$

La différence entre l'économie d'impôts de 42 409 \$ (dépense de 422 334 \$ en 2008) calculée selon le taux d'imposition de base, fédéral et provincial, et l'économie d'impôts de 162 914 \$ (dépense de 569 827 \$ en 2008) présentée à l'état des résultats est principalement attribuable à la déduction accordée aux petites entreprises, à la portion non imposable des opérations reliées aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement et à la réévaluation des impôts futurs.

### Note 17. Ristournes aux membres

Les ristournes d'un montant de 383 732 \$, figurant à l'état des résultats, sont basées sur le mode de répartition prévu à la convention de fusion approuvée à l'assemblée générale tenue le 5 mai 2009. La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts sur les prêts et sur les dépôts et en fonction de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins dans lesquels le membre a investi par l'intermédiaire de la Caisse.

### Note 18. Opérations conclues avec les apparentés

La Caisse est membre de la Fédération qui lui fournit divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. Cette dernière est une coopérative qui détient majoritairement les autres composantes du Mouvement.

Dans le cours normal de ses affaires, la Caisse effectue des opérations avec les composantes du Mouvement. Elle effectue également des opérations financières avec ses membres dirigeants. Les opérations avec les apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle représente le montant accepté par les parties. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

# Caisse Desjardins de Beauceville

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 18. Opérations conclues avec les apparentés (suite)

Le tableau ci-dessous présente les principales opérations, autres que celles présentées distinctement ailleurs dans les états financiers.

	Bilan		Résultats	
	2009	2008	2009	2008
Liquidités et placements	<b>38 457 301 \$</b>	42 420 913 \$	<b>1 979 056 \$</b>	391 617 \$
Autres éléments d'actif	<b>1 905 607</b>	2 415 143	-	-
Revenus d'autres sources	<b>s. o.</b>	s. o.	<b>1 279 505</b>	2 187 608
Emprunts	<b>1 931 278</b>	1 124 442	<b>125 599</b>	57 794
Autres éléments de passif	<b>200 512</b>	10 504	-	-
Frais d'autre nature	<b>s. o.</b>	s. o.	<b>1 770 800</b>	745 736

Les revenus d'autres sources proviennent principalement d'opérations inter-Caisses, de swaps et de commissions reliées à la distribution des produits et services Desjardins, alors que les frais d'autre nature sont surtout reliés aux swaps, aux services informatiques, aux opérations inter-Caisses et aux assurances.

### Note 19. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit montre la juste valeur des instruments financiers inscrits ou non au bilan de la Caisse. La sensibilité aux taux d'intérêt constitue la principale cause de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers de la Caisse. La valeur comptable des instruments financiers autres que les dérivés n'est pas ajustée pour tenir compte des augmentations ou diminutions de la juste valeur découlant de la fluctuation de taux d'intérêt.

La juste valeur des instruments financiers se présente comme suit :

	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
<b>Actif</b>				
Liquidités et placements	<b>38 457 301 \$</b>	<b>40 159 962 \$</b>	42 420 913 \$	43 254 833 \$
Prêts	<b>107 109 363</b>	<b>109 306 384</b>	105 162 032	105 636 416
Autres éléments d'actifs financiers	<b>1 225 884</b>	<b>1 225 884</b>	985 299	985 299
<b>Passif</b>				
Dépôts	<b>130 676 384</b>	<b>132 671 199</b>	135 197 842	137 074 851
Emprunts	<b>1 931 278</b>	<b>2 072 726</b>	1 124 442	1 190 523
Autres éléments de passifs financiers	<b>1 076 019</b>	<b>1 076 019</b>	1 248 716	1 248 716

# Caisse Desjardins de Beauceville

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 19. Juste valeur des instruments financiers (suite)

	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
<b>Instruments dérivés</b>				
Position débitrice	770 395 \$	770 395 \$	1 573 407 \$	1 573 407 \$
Position créditrice	195 230	195 230	-	-

La juste valeur des instruments financiers est fondée sur les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

- La juste valeur des éléments d'actifs et de passifs financiers est établie en actualisant les flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des éléments d'actifs et de passifs financiers similaires.
- La juste valeur des instruments dérivés est calculée à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues. Les instruments dérivés sont composés de swaps de taux d'intérêt, d'options et de contrats de change à terme. En date de fin d'exercice, le montant théorique de l'ensemble des instruments dérivés est de 38 835 990 \$.

Enfin, la juste valeur des éléments qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, telles les immobilisations, n'est pas incluse dans le tableau précédent.

Pour les instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur, leur évaluation est établie selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 – les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le tableau suivant présente la répartition des évaluations en juste valeur selon ces trois niveaux :

	2009			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actif</b>				
Trésorerie	5 566 782 \$	- \$	- \$	5 566 782 \$
<b>Instruments dérivés</b>				
Position débitrice	-	770 395	-	770 395
Position créditrice	-	195 230	-	195 230

Au cours de l'exercice, aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

# Caisse Desjardins de Beauceville

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 20. Garanties

Les garanties importantes que la Caisse a accordées à des tiers sont énoncées ci-après.

#### Lettres de garantie

Les lettres de garantie constituent des engagements irrévocables de la part de la Caisse d'effectuer les paiements d'un membre qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. La politique de la Caisse en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces lettres est habituellement la même que celle s'appliquant aux prêts. L'échéance de ces lettres s'échelonne jusqu'en septembre 2013. En date de fin d'exercice, le montant maximal potentiel des paiements futurs relativement à ces lettres représente une somme de 446 893 \$.

La Caisse a évalué qu'aucune provision ne nécessitait d'être comptabilisée au bilan à l'égard de ces garanties.

### Note 21. Engagements

En date de fin d'exercice, les engagements minimums futurs à titre de location de locaux sont les suivants :

2010	160 846 \$
2011	211 477
2012	215 287
2013	219 269
2014	223 528
2015 et après	873 293

---

1 903 700 \$

---

Les engagements à titre de location de locaux présentés ci-dessus incluent des engagements envers une composante du Mouvement pour un montant total de 1 895 117 \$.

En relation avec les engagements futurs de 1 903 700 \$, la Caisse a signé une entente avec d'autres caisses faisant partie d'un regroupement de services financiers aux entreprises. En vertu de cette entente, ces caisses assumeront leur quote-part de la charge locative pour un montant de 1 754 008 \$.

De plus, des engagements relatifs à des contrats de services s'échelonnant jusqu'en 2011 représentent un montant total de 34 767 \$.

#### Engagements de crédit

Les engagements de crédit de la Caisse représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts ou de lettres de garantie et de crédit. Le tableau sur l'exposition maximale au risque de crédit de la note 22 présente ces engagements de crédit en date de fin d'exercice.

### Note 22. Gestion des risques découlant des instruments financiers

La Caisse, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La Caisse bénéficie d'un encadrement de la Fédération en matière de gestion des risques dont l'objectif est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement.

C'est dans ce contexte que les membres du conseil d'administration de la Caisse, de concert avec la direction générale et la Fédération, doivent définir, adopter, mettre en œuvre, suivre et contrôler un cadre de gestion qui permet d'identifier et de mesurer tous les risques importants auxquels la Caisse est exposée, et d'apporter les correctifs au moment opportun.

Pour baliser l'exercice d'une gestion saine et prudente, le conseil d'administration de la Caisse s'appuie sur les lois et règlements, le Code d'éthique et de déontologie applicable au réseau coopératif, les normes, les politiques de la Fédération et ses propres politiques. Cette approche de gestion des risques repose sur des principes favorisant la responsabilité de la Caisse à l'égard de la qualité de gestion des risques.

# Caisse Desjardins de Beauceville

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 22. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

#### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non au bilan.

#### Gestion du risque de crédit

La Caisse est responsable du risque de crédit inhérent à ses activités de prêts. À cet effet, la Caisse ainsi que son centre financier aux entreprises disposent d'une latitude d'approbation attribuée par la Fédération de même que d'encadrement et d'outils de gestion.

#### Encadrement

Les normes sur la gestion du crédit définissent le cadre à l'intérieur duquel les opérations de prêts et autres transactions comportant un risque de crédit doivent être effectuées, de même que les contrôles requis à leur égard.

À cet effet, elles définissent notamment :

- L'encadrement minimal de gestion et de contrôle du risque de crédit. Cet encadrement est complété par les pratiques de crédit de la Fédération et les politiques de crédit de la Caisse et de son centre financier aux entreprises.
- Les rôles et responsabilités des principaux intervenants en matière de crédit.

Les pratiques de crédit de la Fédération désignent les pratiques de crédit applicables aux caisses et à leur centre financier aux entreprises et adoptées par la Fédération. Celles-ci précisent la ligne de conduite en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit dans la Caisse et dans le centre financier aux entreprises et les conditions et modalités de financement applicables aux emprunteurs.

La Caisse adopte et révisé annuellement sa politique de crédit et celle applicable à son centre financier aux entreprises. Celles-ci confirment l'adhésion de la Caisse et de son centre financier aux entreprises aux pratiques de crédit de la Fédération.

L'ensemble de ces encadrements et politiques permet de définir les responsabilités des intervenants, de préciser le degré de risque que la Caisse est prête à assumer, d'établir les limites de concentration et de déterminer la ligne de conduite en matière de gestion ainsi qu'en matière de contrôle du risque.

#### Octroi de crédit

Pour évaluer le risque des activités de crédit aux particuliers et aux plus petites entreprises, des systèmes de notation développés par la Fédération, basés sur des statistiques éprouvées, sont utilisés. Ces systèmes sont développés à partir d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin d'estimer le risque que représente celui-ci. De tels systèmes sont utilisés lors de l'approbation du crédit. La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue et des ajustements sont apportés afin d'évaluer le plus adéquatement possible le risque des emprunteurs.

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, l'octroi est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier pour lequel chacun des emprunteurs se voit attribuer une cote, représentant notamment son niveau de risque.

La portée de l'analyse et les pouvoirs d'approbation sont adaptés au niveau de risque et à la complexité de la transaction; les prêts plus importants sont approuvés par la Fédération.

# Caisse Desjardins de Beauceville

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 22. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

#### Atténuation du risque de crédit

Dans ses opérations de prêts, la Caisse, directement ou par l'entremise de son centre financier aux entreprises, obtient une garantie en fonction des pratiques de crédit. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs comme de l'encaisse, des comptes débiteurs, des stocks, des biens mobiliers ou des immobilisations. Pour certains portefeuilles, le recours à des programmes offerts par certains organismes comme ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou de La Financière agricole du Québec est effectué avec les garanties usuelles.

Le nombre élevé d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de plusieurs sphères de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement. La note 6 des états financiers présente la répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs. Au besoin, la Caisse utilise des mécanismes de répartition du risque, notamment la vente de créances avec d'autres composantes, principalement des caisses ou de certaines sociétés filiales du Mouvement.

#### Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Le portefeuille de prêts est suivi selon les pratiques de crédit qui prévoient une profondeur et une fréquence de revue adaptées en fonction de la qualité et de l'ampleur du risque de l'exposition. Certains crédits présentant des irrégularités ou des risques accrus, par rapport à ce qui avait été accepté lors de l'autorisation, sont divulgués à la Fédération. Un suivi de l'évolution du portefeuille de crédits importants à risque est effectué et la qualité de la gestion des crédits à risque est présentée trimestriellement au conseil d'administration. La gestion des crédits plus à risque implique un suivi plus fréquent et la Caisse peut être appuyée par les équipes des comptes spéciaux et de suivi aux prêts irréguliers de la Fédération pour l'aider à gérer les situations plus difficiles.

#### Exposition maximale au risque de crédit

	2009	2008
<b>Éléments constatés au bilan</b>		
Liquidités et placements <sup>(1)</sup>	<b>32 424 356 \$</b>	37 472 606 \$
Prêts :		
• Particuliers	<b>65 731 870</b>	64 340 061
• Entreprises	<b>42 005 392</b>	41 478 607
• Provision générale	<b>(627 899)</b>	(656 636)
Autres éléments d'actifs financiers	<b>2 469 242</b>	3 169 146
	<b>142 002 961 \$</b>	145 803 784 \$

(1) Les liquidités et placements exposés au risque de crédit excluent notamment les investissements dans les sociétés filiales du Mouvement.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les engagements de prêts ainsi que pour les lettres de garantie et de crédit représente des montants respectifs de 20 367 933 \$ et de 760 135 \$ en date de fin d'exercice.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Caisse de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non au bilan, à l'échéance ou non.

# Caisse Desjardins de Beauceville

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 22. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

La gestion du risque de liquidité vise à garantir, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres de liquidité, par un approvisionnement en fonds stable et diversifié ainsi que par un plan d'action en cas d'événements extraordinaires. La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques, car elle est essentielle pour nourrir la confiance du marché et des déposants.

Des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité ont été établies. Le Mouvement est également doté d'un plan de contingence sur la liquidité mettant notamment en place un comité de crise de liquidités qui est investi de pouvoirs décisionnels spéciaux en situation de crise. Ce plan énumère également les sources de liquidités disponibles en cas de situations exceptionnelles. Le plan permet une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs pouvant résulter de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Le niveau minimal de titres de liquidité que la Caisse doit maintenir est prescrit par un encadrement spécifique. Ce niveau minimal de titres de liquidité fait l'objet d'une gestion centralisée par la trésorerie du Mouvement et d'un suivi quotidien. Les titres admissibles doivent satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité. Le portefeuille de valeurs mobilières des fonds de liquidité est constitué en majorité de titres gouvernementaux, de corps publics de même que d'entreprises privées ayant une cote de crédit élevée, soit égale ou supérieure à AA-.

La trésorerie du Mouvement s'assure d'une stabilité et d'une diversité des sources d'approvisionnement en fonds selon leurs types, provenances et échéances. Le Mouvement peut aussi, pour compléter et diversifier son approvisionnement en fonds, recourir à des programmes d'émission de titres et d'emprunts sur les marchés nationaux et internationaux.

Un mécanisme de titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement est également en place.

Le tableau suivant présente les passifs financiers par échéance contractuelle restante :

2009

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts	82 971 666 \$	53 127 099 \$	- \$	136 098 765 \$
Emprunts <sup>(1)</sup>	1 948 682	-	-	1 948 682
Autres passifs financiers	1 006 019	-	-	1 006 019
Engagements de prêts	20 367 933	-	-	20 367 933
Lettres de garantie et de crédit	760 135	-	-	760 135
Instruments dérivés avec règlement net <sup>(2)</sup>	(50 681)	236 701	21 350	207 370
Instruments dérivés avec règlement brut <sup>(3)</sup>	22 636	-	-	22 636

(1) Les emprunts incluent des titres subordonnés avec une société apparentée rachetables au gré du détenteur sous certaines conditions et à des fins précises. Cette clause implique que la totalité de ces emprunts soit présentée dans l'échéance « moins de 1 an ». Leur échéance varie entre le 1<sup>er</sup> juin 2017 et le 1<sup>er</sup> juin 2021.

(2) Les sorties de trésorerie sur les instruments dérivés avec règlement net pourraient être accompagnées d'entrées de fonds connexes avant l'échéance, représentant ainsi les passifs financiers totaux pour les instruments dérivés avec règlement net.

(3) Les instruments dérivés avec règlement brut incluent des contrats de change pour lesquels la Caisse recevra une entrée d'argent connexe de 22 636 \$.

# Caisse Desjardins de Beauceville

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 22. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

#### Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

#### Gestion du risque de taux d'intérêt

La Caisse est principalement exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. Le risque de taux d'intérêt correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres. Ces répercussions sont fonctions de plusieurs facteurs, dont l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif et la courbe d'intérêt. Une gestion dynamique et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser le revenu net d'intérêts, tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. La gestion du risque de taux est faite de façon globale pour le réseau des caisses ainsi qu'au niveau de la Caisse.

#### Gestion du risque au niveau du réseau des caisses

Les politiques élaborées par la Fédération décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation au niveau du réseau des caisses de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres (valeur actualisée des flux de trésorerie estimés des actifs moins les passifs) pour l'ensemble des caisses. Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur l'impact de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure du bilan, du comportement des membres et de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement a la responsabilité d'analyser et d'entériner la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion des risques.

#### Gestion du risque au niveau de la Caisse

La gestion du risque de taux d'intérêt de la Caisse s'effectue en conformité avec cette stratégie qui se traduit notamment par des cibles et des actions à prendre lorsque la Caisse se retrouve à l'extérieur des balises fixées pour l'ensemble des caisses.

Le tableau qui suit présente l'impact potentiel, en date de fin d'exercice, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt (avant impôts) sur la valeur économique des capitaux propres de la Caisse.

	2009	2008
Impact d'une augmentation	<b>114 072 \$</b>	(190 537) \$
Impact d'une diminution	<b>(54 942)</b>	210 940

L'ampleur du risque de taux dépend de l'écart entre les montants d'actif, de passif et d'instruments hors bilan. La situation présentée reflète la position en date de fin d'exercice, laquelle peut évoluer en fonction du comportement des membres, du contexte de taux d'intérêt et des stratégies entérinées par le comité de gestion de l'actif et du passif.

# Caisse Desjardins de Beauceville

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 22. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Le tableau qui suit montre, de façon succincte, l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif de la Caisse en date de fin d'exercice. L'information provient d'un rapport fourni à l'interne aux dirigeants de la Caisse pour les besoins de la gestion du risque de taux d'intérêt.

2009			
	Écart net au bilan	Impact des instruments dérivés	Écart d'appariement total
<b>Éléments non sensibles aux taux d'intérêt</b>	<b>(40 197 190) \$</b>	-	<b>(40 197 190) \$</b>
<b>Éléments sensibles aux taux d'intérêt</b>			
Taux flottant	46 410 456	-	46 410 456
Taux fixe de 0 à 12 mois	(2 197 594)	(32 974 587)	(35 172 181)
Taux fixe de 1 à 5 ans	(4 099 879)	32 234 704	28 134 825
Taux fixe de plus de 5 ans	1 130 503	739 883	1 870 386
2008			
	Écart net au bilan	Impact des instruments dérivés	Écart d'appariement total
Éléments non sensibles aux taux d'intérêt	(34 923 354) \$	-	(34 923 354) \$
Éléments sensibles aux taux d'intérêt			
Taux flottant	44 433 039	-	44 433 039
Taux fixe de 0 à 12 mois	(19 974 823)	(21 911 435)	(41 886 258)
Taux fixe de 1 à 5 ans	8 217 718	21 911 435	30 129 153
Taux fixe de plus de 5 ans	2 469 910	-	2 469 910

L'écart net au bilan est fondé sur les dates d'échéance ou, si elles sont plus rapprochées, les dates de révision de taux d'intérêt des éléments d'actif et de passif à taux fixe. L'écart net au bilan représente la différence entre le total de l'actif et le total du passif et de l'avoir pour une période considérée.

Les montants indiqués au tableau ci-dessus représentent les soldes en date de fin d'exercice, à l'exception des éléments non sensibles au taux d'intérêt qui représentent le solde moyen mensuel, laquelle moyenne est utilisée aux fins de gestion, en raison des fluctuations importantes des soldes quotidiens.

L'impact des instruments dérivés inclut l'impact des swaps de taux d'intérêt dont la Caisse est partie prenante ainsi que l'incidence des dérivés sur taux d'intérêt contractés dans le réseau des caisses par le biais du fonds de liquidité sous gestion.

Un écart d'appariement total positif pour une période donnée signifie qu'un relèvement continu des taux d'intérêt aurait pour effet de faire augmenter le revenu net d'intérêts de la Caisse, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt ferait diminuer le revenu net d'intérêts. L'inverse se produit lorsque l'écart d'appariement total est négatif.

### Note 23. Gestion du capital

L'objectif de la Caisse en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital de base suffisant pour assurer une gestion saine et prudente.

# Caisse Desjardins de Beauceville

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 23. Gestion du capital (suite)

La suffisance du capital des caisses du Québec est encadrée par une norme établie par la Fédération portant sur la suffisance des fonds propres, aux éléments qui les composent et à la proportion de ces éléments entre eux. Cette norme est inspirée, dans une certaine mesure, de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'Autorité des marchés financiers. Cette ligne directrice exige qu'un montant de capital minimal soit maintenu sur une base cumulée pour un ensemble de composantes du Mouvement, comprenant notamment les caisses. La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Caisse.

Le capital réglementaire de la Caisse, qui constitue les fonds propres, diffère des capitaux propres figurant au bilan.

Les fonds propres sont composés notamment des parts permanentes admissibles, des parts de ristournes et des parts de qualification, de la réserve générale, de la réserve plus-value admissible, de la réserve de stabilisation, de la réserve pour ristournes éventuelles, des excédents admissibles et de la portion admissible de la provision générale pour risque de crédit.

Les fonds propres comprennent également certains emprunts admissibles ainsi que les parts de placement admissibles et ils sont diminués de certains placements. Si nécessaire, le total est réduit par l'intermédiaire des excédents de fonds propres onéreux.

Tel que le prescrivent les dispositions actuelles de la norme de la Fédération, le total des fonds propres de la Caisse est réduit, entre autres, de certains investissements effectués dans les sociétés filiales du Mouvement.

Les actifs d'expansion de la Caisse sont composés de son actif au bilan et de ses engagements hors bilan diminués de ses investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

Les actifs à risque de la Caisse sont déterminés par la pondération des éléments du bilan et des éléments hors bilan en fonction du risque associé à chacun de ces éléments, conformément à la norme de la Fédération.

La Caisse doit maintenir des fonds propres minimaux correspondant au plus élevé de 6,75 % de ses actifs d'expansion et de 10,80 % de ses actifs à risque.

Le tableau suivant indique la composition du capital réglementaire de la Caisse :

	<b>2009</b>	2008
<b>Fonds propres</b>		
Parts permanentes admissibles, parts de ristournes et parts de qualification	<b>1 930 765 \$</b>	960 635 \$
Réserves admissibles	<b>10 801 131</b>	11 382 897
Excédents admissibles	<b>1 109 392</b>	989 823
Provision générale admissible	<b>627 899</b>	656 636
Emprunts admissibles	<b>1 704 508</b>	897 672
	<b>16 173 695</b>	14 887 663
Investissements <sup>(1)</sup>	<b>(4 246 624)</b>	(4 218 152)
	<b>11 927 071 \$</b>	10 669 511 \$

(1) Ce montant correspond aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

En date de fin d'exercice, la Caisse présente des ratios de capitalisation supérieurs à ceux requis par la norme.

# Caisse Desjardins de Beauceville

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 24. Fusion

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Caisse Desjardins de Beauceville est fusionnée avec la Caisse Desjardins de Saint-Georges. Cette opération a pour effet de regrouper l'actif, le passif et l'avoir à la valeur inscrite dans les livres des caisses constituantes. Ces éléments sont démontrés au tableau suivant en date du 31 décembre 2009 :

	<b>Caisse Desjardins de Beauceville</b>	<b>Caisse Desjardins de Saint-Georges</b>
Actif	149 537 026 \$	660 994 709 \$
Passif	135 133 528 \$	605 496 701 \$
Avoir	14 403 498	55 498 008
	149 537 026 \$	660 994 709 \$

La dénomination sociale de la Caisse issue de la fusion est Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière.

### Note 25. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à la présentation des états financiers de l'exercice courant.